

Commune de Rioux-Martin

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mardi 20 janvier à 18 h 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du CGCT.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : le 14 janvier 2026

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, en date du 19/12/2025,
- Comptes rendus des réunions des syndicats, des différentes commissions et point sur les délégations et les différentes commissions des élus communaux,
- Actualisation de la convention avec l'association ATRAIT,
- Présentation du projet de gestion durable du massif forestier de RIOUX-MARTIN,
- Organisation plantations de la haie et des plants forestiers,
- Calendrier prévisionnel : forêt, vote des budgets et élections municipales,
- Questions diverses.

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Mme MERCADE Marie-Joëlle est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal

Le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal, en date du 19/12/25, a été envoyé par mail aux élus. Il est validé et sera affiché sur le panneau d'affichage de la Maire et publié sur le site internet.

Comptes rendus des réunions des syndicats et des différentes commissions

MILHAC Jean-Philippe est allé une commission tourisme avec la CDC Lavalette Tude Dronne le 21/01/26. DEMTOS Bruno a été questionné par des administrés sur le développement de l'aérodrome de Champlong et les nuisances grandissantes. Le Maire rappelle que c'est une compétence de la CDC Lavalette Tude Dronne et que même si la commune siège à la CDC, elle n'a qu'une voix lors des votes. Le compte rendu de la dernière réunion de la CDC, concernant l'aérodrome de Champlong et les décisions prises par les élus communautaires, sera transmis aux administrés concernés.

Actualisation de la convention avec l'association ATRAIT

Le Maire rappelle que l'association ATRAIT, pour l'initiation à l'attelage de loisir, est présente sur la commune depuis de nombreuses années. Des bâtiments (box et hangar en écoconstruction) et des prés leur sont mis à disposition gratuitement. Il n'est demandé qu'une participation de 200 € par an pour l'eau et l'électricité. Le Président actuel est M. Cédric LAFAGE et il devrait laisser sa place à Hinémoa JANE. Il y a peu d'activités à l'association depuis 2018, en raison notamment du COVID et des conditions météo qui ont contraintes l'association à annuler la compétition prévue en 2022. Gaël PANNETIER avait rencontré fin 2025 Cédric LAFAGE et les membres de l'association afin de faire le point sur l'association, les conventions avec la commune, l'entretien du site... Il reste encore des démarches à réaliser par l'association pour être à jour.

De plus, à la lecture de la dernière convention, qui lie la commune et l'association, il apparait des mises à jour nécessaires :

- Durée de la convention (convention actuelle jusqu'au 31/12/2018),
- Nom des signataires (Président non à jour),
- Liste des prés à remettre une jour (une partie des prés qui étaient loués par la commune ont été achetés en 2025),
- Rajouter les attentes et objectifs,
- Réactualiser le coût de la location.

Il est proposé de modifier la convention et de la proposer à l'association avant de délibérer.

Stratégie communale pour le massif forestier de RIOUX-MARTIN, dans un contexte de réchauffement climatique - Délibération n°2026/01

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte du lancement de cette stratégie communale, pour le massif forestier de RIOUX-MARTIN, dans un contexte de réchauffement climatique : la forêt couvre près de 50 % de la surface de RIOUX-MARTIN (environ 700 ha). Cette forêt est composée :

- de résineux purs (319 ha de pins) soit 45 % de la surface forestière totale,
- d'une forêt mixte (71 ha), soit 13 %,
- et d'une forêt de feuillus (312 ha), soit 42 %.

La forêt est un enjeu majeur du territoire et pour la commune, mais elle doit faire face à plusieurs risques :

- Dépérissement des feuillus (principalement du châtaignier) en lien avec le réchauffement climatique et les années sèches,
- Le risque feux de forêt. Plusieurs incendies ont eu lieu des dernières années sur RIOUX-MARTIN,
- Remplacement des feuillus du massif forestier, au profit de la monoculture, modification des sols forestiers, perte de la biodiversité et banalisation des paysages.

La commune de RIOUX-MARTIN qui possède près de 70 ha de surface boisée, gérée pour partie grâce à l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) des Belettes, souhaite engager une politique de gestion durable de son massif forestier, mais souhaite également mener une réflexion plus globale à l'échelle de la totalité du territoire. Une délibération a été prise dans ce sens par le Conseil Municipal de RIOUX-MARTIN (délibération n° 2024/10 du 25 mars 2024).

La commune est soutenue et accompagnée techniquement dans cette démarche par :

- le Syndicat Mixte du Pays Sud Charente, M. Delattre Benoît, M. Xavier BONNART,
- le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), M. Marc MOUNIER,
- et l'ASLGF des Belettes, M. Bernard JALLET.

Cette démarche s'est concrétisée par la réalisation d'une étude de plusieurs mois, issue d'un stage avec un étudiant de l'enseignement supérieur en gestion forestière (Baptiste LAUNAY, étudiant en BTS gestion forestière à l'école de Meymac). Cette étude, réalisée courant 2024 et d'une durée de 15 semaines, avait comme objectif la réalisation d'un état des lieux précis du massif forestier (60 relevés) par des études de sol, protocole DEPERIS et BIOCLIMSOL.

Toutes les essences de feuillus présentes sur le territoire ont été étudiées, en fonction de 3 paramètres étudiés : sol, état sanitaire, climat.

Une réunion de restitution auprès des élus et des propriétaires forestiers de la commune a été organisée le 26 novembre 2024, à 18h30, à la salle du Conseil Municipal de RIOUX-MARTIN. Une présentation de l'étude et des résultats a été faite. Il en ressort une dégradation de l'état sanitaire des chênes (pédonculés et sessiles) et du châtaignier, accentuée par la récurrence des sécheresses / canicules et l'augmentation des températures moyennes.

Les principales essences feuillues présentes naturellement sont en limite climatique :

- le chêne pédonculé et le châtaignier étaient déjà en limite autour des années 2000, ils souffrent aujourd'hui d'un déficit hydrique marqué sur la période estivale,
- le chêne sessile a atteint sa limite autour des années 2020,
- le chêne pubescent a encore quelques années de marge.

En l'absence de facteurs de compensation (sol humide, fonds de vallons...) ces essences sont soumises à des périodes de stress hydrique de plus en plus fréquentes, donc un dépérissement croissant.

Face à ces constats, la commune souhaite conserver certains boisement actuels de feuillus, ainsi que des boisements mixtes feuillus / résineux, qui répondent à 5 enjeux et 12 sous enjeux :

Enjeux forestiers :

- types de boisement : feuillus, mixte ou résineux,
- l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) des Belettes (dans l'ASLGF ou pas) : parcelle présente ou pas dans l'ASGF,
- type de stations (sol, climat),
- état sanitaire des parcelles.

Enjeux liés à l'eau :

- Hydraulique, parcelle présente ou pas en bordure de cours d'eau,
- zones humides, parcelle présente ou pas dans une zone humide.

Enjeux biodiversité :

- biodiversité (type, diversité des essences, âges, habitats...), parcelle présente ou pas dans l'un des 9 massifs forestiers, définis par les élus, considérés comme ayant une valeur en terme de biodiversité
- ancienneté des massifs, parcelle présente ou pas dans un massif forestier présent en 1850,

Enjeux incendie :

- massif à risque feux de forêt, parcelle présente ou pas dans la zone définie par arrêté préfectoral, présentant un risque feux de forêt,
- renforcement stratégie DFCI, parcelle présente ou pas dans l'emprise d'une DFCI, d'une future DFCI ou à proximité d'un point d'eau,

Enjeux paysagers :

- points de vue paysagers, parcelle visible ou pas depuis l'un des 4 points de vue de la commune,
- lisière des chemins, voies communales et départementales, parcelle présente ou pas le long d'un chemin, d'une voie communale ou départementale.

Ces 12 sous enjeux, définis par les conseillers municipaux, vont faire l'objet d'une cartographie et d'un tableur Excel, ciblant toutes les parcelles concernées. En synthèse générale, un seul tableur récapitulera tous les enjeux identifiés pour chaque parcelle forestière. Ainsi les élus pourront savoir, pour toutes les parcelles forestières de la commune, si elles répondent à un ou plusieurs enjeux. Les enjeux seront hiérarchisés en fonction de leur importance pour les élus.

En réponse concrète à ces 12 sous enjeux, la commune mettra en place 3 stratégies :

1) Gestion des parcelles communales forestières : pour chaque parcelle communale forestière, les élus sauront si elle répond à un ou plusieurs sous enjeux et grâce à une visite terrain et à un arbre de décision, la commune pourra réaliser un diagnostic et proposer des orientations (maintien du boisement, transformation, enrichissement, éclaircie, vente...).

Dans ce cadre des plantations test de bosquets d'essences méditerranéennes, résistantes aux augmentations de températures sur le territoire d'ici 2050, seront faites début 2026.

2) Information des propriétaires forestiers de la commune : prise de contact auprès des propriétaires de parcelles forestières répondant à un ou plusieurs enjeux majeurs (grâce à un courrier) :

- Présentation des enjeux identifiés,
- Invitation à intégrer ces enjeux dans leur gestion,
- Proposition d'acquisition de la ou des parcelles par la commune pour :
 - conserver le boisement existant et le préserver,
 - agrandir ou créer une piste de DFCI / protection contre les feux de forêt, rendre accessible un point d'eau...

3) Acquisition de parcelles forestières : en fonction : des ventes connues (information des notaires), des opportunités ou suite à l'envoi du courrier d'information aux propriétaires, des parcelles forestières pourront faire l'objet d'acquisition par la commune, pour leur conservation ou la création de piste de DFCI.

Chronologique de décision : information (notaire – autres) / 2 mois pour prendre une décision : vérification / enjeux sur le tableur par la secrétaire, si 1 ou plusieurs enjeux / vérification sur place / validation par les élus en Conseil Municipal. Pour cela la commune pourra s'appuyer, au besoin, d'outils réglementaires pour l'aide à l'acquisition : droit de préférence et droit de préemption pour la lutte contre les feux de forêt (bientôt applicable).

Pour mettre en place ces 3 stratégies, le Conseil Municipal pourra voter une enveloppe annuelle à cette stratégie forestière. Dans le budget primitif, une opération : « Stratégie communale pour le massif forestier de RIOUX-MARTIN, dans un contexte de réchauffement climatique » sera créée, avec en sous opérations :

- Acquisition forestière,
- Plantations et entretien d'espèces plus adaptées.

A voir si l'enveloppe d'une année n'est pas utilisée, si elle est reportée ou pas l'année d'après et voir également si des financements publics peuvent co-financer cette action (Département, Région, Etat, Europe). Cette démarche n'est pas finalisée, il reste encore des actions à réaliser : sous enjeux à hiérarchiser, stratégie à affiner, tableaux Excel à combiner, courriers à rédiger envoyer, moyens à voter...

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette stratégie communale pour le massif forestier de RIOUX-MARTIN, dans un contexte de réchauffement climatique, même si elle reste à être finalisée à la marge et à être rédigée.

Résolution : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le Code Général de la Fonction publique ; le Conseil Municipal après le vote suivant : votants : 10, voix exprimées : 10, majorité absolue : 6, pour : 10, contre : 0, abstention : 0

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe d'une stratégie communale pour le massif forestier de RIOUX-MARTIN, dans un contexte de réchauffement climatique, comme présentée ci-dessous,
- **De POURSUIVRE sa rédaction**, avec le soutien du Syndicat Mixte du Pays Sud Charente, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et l'ASLGF des Belettes, pour une validation finale d'ici fin 2026,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se référants à ce projet.

Plantations

Plantation des 600 plants forestiers : toujours dans le cadre de Stratégie communale pour le massif forestier de RIOUX-MARTIN, dans un contexte de réchauffement climatique : test de plantations avec des essences plus méridionales, qui ont une meilleure résistance aux changements climatiques. 600 plants forestiers commandé à la pépinière ROBIN (05) ont été livrés le 15/12/25 : 200 chênes verts, 200 chênes chevelus, 200 chênes lièges, ainsi que 520 arbres de fer pour leur protection. Les secteurs des plantations ont été définis chez Birot, il faut environ 2 500 m², répartis en 3 placettes :

- 2 dans les plantations compensatoires de pin, où il a deux grandes trouées dues aux dégâts causés par les cervidés,
- 1 dans les boisement de châtaigniers dépérissants,

Voir avec Arsicaud Forest pour réouvrir avec un broyeur forestier. Gaël PANNETIER a été marquer leur emplacement. Le nettoyage de ces placettes forestières de châtaigniers dépérissants, pour les plantations, sera finalisé manuellement par PASS Sud Charente début février 2026. Les plantations participatives, où seront invités les habitants de la commune, se feront pendant les vacances de février. **Date des plantations : mercredi 18 février après midi.** Faire l'invitation pour le conseil, le CMJ, les drôles de Rioux et les habitants de la commune.

Plantation d'une haie, sur 100 m avec la Fédération de chasse de la Charente, prévue dans le pré communal, sur la route du Maine Marreau. Plantation avec le Conseil Municipal, le CMJ et les enfants, **le samedi 07/02/2026 à 10 h.** Préparer le sol avant (Gaël PANNETIER demandera à Patrice DUMONTET) et prévoir de la paille (à récupérer dans le bâtiment agricole chez Testaud). Faire invitation pour les CMJ et les drôles de RIOUX.

Calendrier des réunions à venir

- **Réunion publique présentant notre stratégie communale pour le massif forestier de RIOUX-MARTIN** dans un contexte de réchauffement climatique : mercredi 28 janvier 2026 à 18 h 30 dans la salle des fêtes,
- **Vote du budget** : mercredi 11 mars 2026 à 18 h,
- **Elections municipales** : dimanches 15 et 22 mars 2026, bureau de vote de 8 h à 18 h 00.

Fin de réunion à 20h00

Le secrétaire de séance,
MERCADÉ Marie-Joëlle

Le Maire,
Gaël PANNETIER